



**DÉLIBÉRATION N° 15**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

OBJET : Affectation du résultat du CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2026 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 22 juin 2026, dans le bureau du CCAS situé au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS de Levallois.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Frédéric DUPONT  
Monsieur Yvon LEVECQ, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Madame Stéphanie MARTINET, Madame Laurence PETIT  
Administratrices nommées par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON  
Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

**Administrateur absent: /**

**Administratrice excusée:**

Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée

Acte publié électroniquement  
le 23 JUIN 2026

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 114 993.57 €,

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 179 677.91 €,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 : D'intégrer ces résultats reportés au budget supplémentaire 2026 comme suit :

Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	114 993.57 €
<hr/>	
Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté n-1	179 677.91 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.  
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement  
le 23 JUIN 2026